

LES ACTIONS de l'APCLD

Créée en 1933, l'APCLD se mobilise pour améliorer le quotidien des salariés et retraités malades et/ou handicapés de La Poste et d'Orange et de leurs familles.

ACCOMPAGNER ET ROMPRE L'ISOLEMENT

Soutien psychologique et moral par :

- Des visites à domicile, à l'hôpital
- Des contacts téléphoniques, messages (courrier, email...)
- Un accompagnement "physique" lors de consultations médicales, de démarches...
- L'invitation à participer à des moments conviviaux...

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

- Donner des informations administratives ou juridiques
- Aider à la constitution d'un dossier
- Encourager par un soutien actif à la résolution d'une difficulté
- Conseils d'un avocat

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

- Logements d'accueil
- Orientation et conseil médical (Comité d'Honneur Médical et Scientifique)
- Attribution d'aides pécuniaires sous conditions, pour des frais liés à la maladie ou au handicap
- Priorités de placements dans des établissements spécialisés et de retraite

PRÉVENTION SANTÉ

- Campagnes d'information sur les facteurs de risques, les maladies (Cancer, Nutrition Santé, Sommeil, Aidants, AVC...)
- Aide à la recherche médicale

L'APCLD EN QUELQUES CHIFFRES

400 bénévoles

Près de **4000** visites et accompagnements

Près de **2000** nuitées en logements d'accueil

+ de **120 000 €** d'aides pécuniaires accordées



45-47, AV. LAPLACE
94117 ARCUEIL CEDEX
TÉL : 01 49 12 08 30

E-MAIL : apcl@apcl.fr
SITE INTERNET : www.apcl.fr



ENSEMBLE
POUR LE MAINTIEN
DU LIEN SOCIAL

LES LOGEMENTS
D'ACCUEIL
de l'APCLD



LES LOGEMENTS D'ACCUEIL de l'APCLD



1 | QU'EST-CE QUE C'EST ?

Des structures d'accueil adaptées pour les personnes malades

Ces logements en Ile-de-France permettent :

- Un accès facilité aux établissements médicaux
- De rompre l'isolement grâce à l'accompagnement de leurs familles

2 | À QUI SONT-ILS DESTINÉS ?

- Aux personnes en soins ou à leurs proches
- Adhérents, salariés ou retraités de La Poste et d'Orange, et leurs familles

3 | OÙ SONT-ILS ?

11 logements en Ile-de-France :
6 à Paris et 5 en très proche banlieue

Une présence à vos côtés

Grâce à des conventions de partenariat avec des structures d'hébergement spécialisées

4 | PARTICIPATION

15 € par nuitée

Séjour : 15 jours maximum



Au cœur de la vie des quartiers

- Proches de structures hospitalières et de soins, à proximité des transports



Des appartements accessibles et aménagés

- Couchage, cuisine, électroménager...
- Certains sont situés en rez-de chaussée ou dans des immeubles disposant d'un ascenseur
- Un appartement est prévu pour recevoir des personnes atteintes d'un handicap moteur



Retrouver un "chez soi" protecteur, pour rassurer le bénéficiaire et sa famille

Favoriser un espace d'autonomie, pour garantir son intimité



Conditions d'attribution

- Joindre le **standard** de l'APCLD
- Préciser ses dates de séjour
- Confirmer avec une lettre, un certificat médical et un justificatif du lien avec une des entreprises

